le journal municipal de L'ABERGEMENT-DE-VAREY



DANS CE NUMÉRO

RETOUR SUR...

P2

UNE PAGE D'HISTOIRE... La Ferme du chateau

P5

C'EST DE SAISON...

P8

ZOOM P9

INFOS PRATIQUES

P11

AGENDA

P14

CALENDRIER DES COLLECTES P16

Retrouvez votre Mairie

lundi et vendredi de 14h à 17h mercredi de 9h à 12h samedi de 9h à 11h

04.74.36.89.79 mairie@abergement-de-varey.fr

toutes les actualités sur l'application Illiwap et www.abergement-de-varey.fr



L'année 2023 vient de s'achever dans un contexte bien triste, émaillée par la violence qu'elle soit dans la rue, dans notre quotidien, dans le dérèglement climatique ou dans les nombreux conflits mondiaux, il est bien difficile de se projeter dans cet avenir plein d'incertitudes.

Mais restons optimistes et déterminés plus que jamais pour faire face aux difficultés qui nous attendent, continuons à rêver et à bâtir nos projets, nous avons la chance de vivre dans un village ou la joie et la sérénité nous réunissent.

Nous sommes dans la période des budgets et celui de la commune n'échappe pas aux difficultés.

Nous sommes de plus en plus contraints avec des charges imposées et des recettes qui ne suivent pas, nous aurions besoin de plus de liberté et de moyens pour agir et répondre à vos attentes.

Nous allons envisager des travaux de voirie, la rénovation du four des Granges, terminer la plate-forme de Bourbouillon, finaliser des équipements pour la défense incendie.

En parallèle, nous préparons la transition écologique en matière de chauffage et de production d'électricité, nous travaillons sur des projets et des études de faisabilité.

L'année 2024 s'annonce encore très riche en évènements festifs, avec de nouveaux et beaux projets.

Merci aux responsables et bénévoles de nos associations toujours présents pour animer et faire rayonner notre village.

Que 2024, vous apporte à tous beaucoup de joie, de bonheur, de réussite et de santé et le plaisir de vivre ensemble.

Et pour terminer je citerai une phrase de Jacques Prévert qui illustre bien notre façon de vivre ici à L'Abergement.

"Il faut essayer d'être heureux, ne serait-ce que pour donner l'exemple." Bonne année



Max ORSET

Crédit photo : les habitants et associations du village - CANVA

RETOUR SUR...

Le Théâtre de l'Entrée ne fait pas relâche



Du théâtre avec EN GARDE A VUE par la troupe de l'IHMAJ, une pièce policière à suspense.

De la chanson avec LES MANQUE PAS D'AIR , un spectacle participatif où tout le monde a chanté avec enthousiasme et un certain talent !!





Du Rock'n roll avec le Rocky Sandona trio. Là, le public a dansé, deux danseurs "pro" après une petite démonstration se sont mêlés aux amateurs.

Le repas des anciens

Le repas des anciens a eu lieu le 22 octobre avec le même succès que toutes les années.

Tous les aînés étaient au rendez-vous; le traiteur "Aux délicatesses" a proposé un repas raffiné et délicieux; l'ambiance était conviviale et joyeuse. Une petite expo sur l'école autrefois a permis d'évoquer et de partager des souvenirs autour de vieux cahiers et d'anciens manuels.

Rendez-vous l'an prochain.





Halloween





Les monstres étaient nombreux pour frapper aux portes cette année! Un grand merci aux habitants qui ont joué le jeux!

Fête de noël

A l'extérieur...

Dès 11h, l'Harmonie de St Jean-le-Vieux / Ambronay est venue réchauffer l'atmosphère au coeur du petit marché de noël. Le théâtre de l'entrée, le Margouillat et la municipalité ont permis à chacun de déguster huîtres, soupes et vin chaud.

De nombreux créateurs et producteurs locaux étaient présents mais face au dur climat du jour (fortes pluies et bourrasques de vent), ils a fallu vite démonter et mettre fin à cette partie du programme!

Un merci particulier à tous ceux (habitants bénévoles et membres de l'association de chasse) qui ont aidés à l'installation des barnums le matin.

Un autre gros merci à tous ceux qui, dans l'urgence de la situation, ont bravé les éléments pour permettre un rangement rapide du marché!









Fête de noël (suite)

A l'intérieur...

Bien au chaud, au rez-de-chaussée de la mairie, les enfants ont pu profiter de leur après-midi et :

- réaliser des biscuits sablés, les décorer et les manger!
- participer à divers ateliers créatifs pour tous les âges (réalisation de tableaux, peinture sur tissu, décoration du sapin, carte à gratter...
- rencontrer le père noël venu distribuer aux enfants du village leur cadeau (livres pour les enfants de maternelle et bon d'achat à la librairie pour les primaires)

Là aussi, nous adressons tous nos remerciements aux nombreux bénévoles qui ont animé ces ateliers et fait de cette fête un moment réussi!





Les vendredis de l'Aberg' et sa galette des rois



Ce n'est pas tous les jours que notre village accueille la reine et son roi! Cela valait bien une petite photo!





La ferme du château

Au XVIIème siècle, cette propriété appartient à la famille MONIN, très ancienne famille bourgeoise de l'Abergement. Eléazard et Aimé Monin héritiers de Jean ou Jacques Monin se partagent vraisemblablement le ténement du château. Dans un premier temps le château, dans sa partie Sud, est occupé par Eléazard Monin et la ferme partie Nord par Etiennette Monin née vers 1614, fille d'Aimé mariée le 31 août 1630 avec Claude Myan dit Berlat seigneur du Vachat et d'Epierres. C'est probablement de cette occupation que viendra le nom de ces bâtiments, « les bâtiments Berlat », que l'on retrouve dans les actes de successions qui suivront. Eléazard récupère vraisemblablement la part de son frère qui finira ses jours à Arandas. En 1723, par mariages et héritages, la propriété échoit aux sieurs RAVET et LAPORTE, puis à leurs héritiers.

1688 - Testament de Messire Charles Monin

« Au nom de dieu soit que l'an mil six cent quatre vingt huit et le vingthuitième jour du mois d'août après midy, pardevant moy Antoine Fornier Notaire Royal, tabellion et gardien héréditaire de Saint Jean le Vieux sous signé et en présence des témoins cy bas nommés, C'est étably en personne Mire Charles Monin Châtelain du mandement de Varey résident à Labbergement, fils de feu Mire Eleazard Monin commissaire des tailles dudit lieu, lequel a dit qu'étant qu'il soit dans le declin de son âge, il jouït pourtant d'une très parfaite santé de corps, d'esprit, mémoire et ... dont il a sujet de rendre grace particulièrement à la bonté de dieu, néanmoins comme il n'y a rien de permanent en ce monde et que l'expérience journalière luy apprend qu'il faut tous mourir, il a considéré que c'est du devoir d'un homme sage de mettre ordre à ses affaires pendant qu'il en a le temps. C'est pourquoy désirant profiter de l'heureuse conjoncture ou il se trouve pour disposer des biens qu'il en plaise à dieu de luy donner, et etablir parmis ses chers enfants une solide paix en fixant a chacun la portion à laquelle il tien qu'ils y participent, suivant l'intention qu'il en a pris despuis long temps. Il a fait son testament anticipatif et ordonna en dernières volontés en la forme et manière qui suivent. (...)

Et au surplus de tous ses autres biens mobiliers, immobiliers, droits, (...), actions quelconques dont il n'a cy dessus testé ny disposé, il a fait institué et nommé de sa bouche son héritier universel qu'il veut l'etre de plein droit, à savoir Mire Claude Philibert Monin, son fils naturel et légitime de ladite Delle Marie Cozon, avocat en parlement ... »

Clémence Monin occupera la ferme du château jusqu'à sa mort comme en atteste le testament ci-dessous de Claude Philibert Monin. Ferme qui sera transmise à Sr François Laporte en 1723.

1722 - Testament de Claude Philibert Monin

« Au nom de dieu (...) cejourd'hui dix huit du mois de juin avant midi mil sept cent vingt deux, pardevant moy notaire royal soussigné et en présence des témoins bas nommés, fut présent, Me Claude Philibert Monin, avocat en parlement habitant à L abergement de varey lequel de son bon grè estant detenu de certaine infirmité corporelle, et sain de ses sens, membres et entendement faisant reflexion que la mort est inévitable à tout humains et que l'heure d'icelle est incertaine, dans la crainte qu'il a d'en être pris avant que d'avoir disposé des biens qu'il a pu luy donner en ce monde ; il a voulu le faire par son présent testament recapitulatif et ordonnance de dernières volontés à la forme suivante (...)

Item donne lègue à Dlle Clémence Monin sa sœur, veuve du Sr Galazard trente mesures de froment et cinq années de vin, par de pension annuelle de viager, payables chaque St Martin (...) et encor la somme de cents livres qui luy seront payé par ses héritiers pour une fois six mois après son décès. Comme aussy luy lègue son habitation pendant sa vie dans sa maison appelé Berlat, en la chambre d'icelle et grenier au dessus et quelle puisse faire un retranchement dans la cave et tenailler pour mettre et fermer son vin sa vie durant et qu'il luy soit délivré un lit garni dans ladite chambre et ce par tous droits actions et prétentions quelle peut avoir dans son hoirie (...)



La ferme du château

Au résidu de tous ses biens meubles et immeubles, droits, reconnaissances et pretentions desquels il n'a pas cy devant testé, lègue, (...) institue de sa propre bouche et nomme ses héritiers généraux et universels à savoir Sr François Laporte marchand d'auterive son neveux et Sr Jean Baptiste Ravet aussi son neveux auxquels il veut et ordonne tous ses biens meubles et immeubles, droits, actions et prétentions par moitié » (...)

1723 - Partage entre François Laporte et J. Bête Ravet

« L'an mil sept cent vingt trois et le neuvième Jour du mois de décembre après midy pardevant moy notaire Royal soussigné et en présence des témoins cy bas nommés seront personnellement establis Sieur François Laporte marchand d'Autevive et Jean Baptiste Ravet Bourgeois demeurant à Labergement tous deux qualités d'héritiers par égalles parts et portions de Me Claude Philibert Monin leur oncle en son vivant avocat en parlement demeurant à Labergement, Lesquelles parties de leurs bon grès et vouloir pour eux et les leurs font le partage et divisions de tous les biens à eux délaissé par ledit Me Claude Philibert Monin leurs oncles en présence et par la médiation ... de Claude Voile, Etienne Grimaux Bidalet Benoit Bigot tous dudit abergement prodhommes et harbitres amiablement conciences et choisis de part et d'autre de la manière pré faite. (...)

Et à la part hours et portion arrivée audit Sieur Laporte luy est sera et appartiendra pour sa moitié les bâtiments appelés Berlat consistant la cave rappellé où est le pressoir la chambre cabinet au dessus, le grenier de ladite maison de haut en bas, la cave ou grange dans laquelle il y a presentement deux cuves avec les cours appartenantes joignant au chemin publique du matin, aux bâtiments pré ou verger arrivés audit Sieur Ravet du vent et soir et autres bâtiment et appartenances dudit Sieur Monin, fossé et ruisseau devant de bize ;

(...) et quant au pressoir qui est indivis sont de mesme communs que se déplacera à commun frais et se mettra pres les appartenances dudit Sieur Laporte et joint à la muraille de la cave Berlat du coste de bize, ce qui se doit faire à commun frais » .

An 3 - Partage Laporte

« Au nom de la République

Par devant le notaire public soussigné réservé pour la commune de Jujurieux en présence des témoins à la fin nommé le cinq frimaire avant midy de l'an trois de la République une et indivise sont comparus françois Joseph Laporte maire de la commune de Vina vaux ci-devant St Jérôme y demeurant agissant tant en son nom que comme cessionnaire de Catherine et Jeanne Baptiste Laporte ses sœurs, joseph Laporte citoyen cultivateur à Hauterive, commune de Vieux d'Oiselon agissant tant en son nom qu'en celuy de Jean Baptiste Laporte son frère citoyen de Loysy département de l'Yonne, pour qui il se fait personnellement fort, Louise Joseph Laporte veuve d'André Billon citoyenne du pont d'ain, Gabrielle Laporte femme de Claude Perrin citoyen du Blanchon procedante de son authorité, Marguerite Laporte épouse de Joseph Bataillard citoyen de Poncin procedante de son authorité et Marie Françoise Laporte épouse d'Etienne Dubreuil citoyen de Préaux par luy authorisé, lesquels ont dit:

Que François Laporte père desdits frères et sœurs Laporte, étant décédé depuis le 14 juillet1789, sa succession doit être divisée suivant la loy du 17 nivose dernier par portions égales entre ses enfants ce qui fait pour chacun un neuvième.(...)

Après que les lots ont été tiré au sort, celuy de François Joseph Laporte se trouve composé des immeubles suivants (...)

41° Le Bâtiment où se trouve placé le pressoir de l'abergement de varey (...)

La seconde portion arrivée au lot de Joseph, Jean Baptiste et Louise Joseph Laporte comprend tous les immeubles qui vont être rappellés (...)

20° La maison située à Labergement de varey consistante en une chambre, une cave et un grenier avec vingt cinq pieds de terrein à prendre depuis le chemin public au matin jusqu'à la cour du côté du soir et à partir de l'angle septentrional de la maison

UNE PAGE D'HISTOIRE

La ferme du château

La troisième portion relevé au lot de Gabrielle, Marguerite et Marie Françoise Laporte est composé des immeubles suivants (...)

41° un bâtiment situé à l'abergement de varey où se trouvent placées les cuves (...)

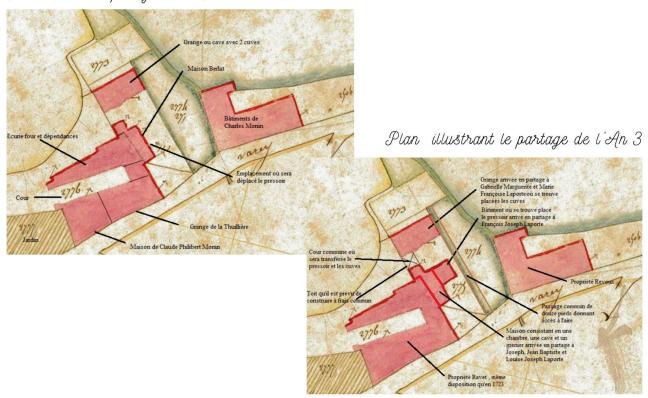
Il est arrêté que les cours qui se trouvent entre la portion de bâtiment arrivée en partage à Joseph, Jean Baptiste et Louise Laporte et celle relevée au lot de Gabrielle, Marguerite et Marie Françoise Laporte restent communes aux frères et sœurs Laporte, qu'il y sera construit un toit à frais communs (...)

Il est encore convenu que l'escalier en pierre attaché à la maison comprise dans le second lot sera détruit aux frais de Joseph, Jean Baptiste et Louise Joseph Laporte qu'il en sera de même de la porte de leur maison qui se trouve dans la cour qui reste indivise, pour être placée à l'angle septentrionnale de la maison Les latrines qui se trouve dans la cour commune seront détruites aux frais des soeurs Laporte à qui il est arrivé le troisième lot, elles resteront propriétaires des matériaux de cette démolition, Joseph, Jean Baptiste et Louise Joseph Laporte resteront aussy possesseurs des matériaux provenant de la destruction des escaliers et porte dont il vient d'être parlé. »

En 1844 la propriété Ravet (le château) appartient à M. Coursier Antoine Catiste juge de paix à Collonge jusqu'en 1855 où elle échoit à M. Hugon J. Bste notaire à St Martin du Mont. En 1860 il rachète la propriété de la famille Laporte contigu aux héritiers. Par héritage en 1882, le domaine passe en totalité au Docteur DUPRÉ Charles, médecin à Bourg-en-Bresse fils Charles Marie Nestor Dupré et de Louise Gabrielle Claudine Coursier.

Vers 1961, cette propriété est rachetée par Monsieur Jacques VINAY, représentant de commerce qui en fera sa résidence principale. Le château et la ferme seront revendus dans les années 1990 par les héritiers VINAY au propriétaire actuel.

Plan illustrant le partage de 1723





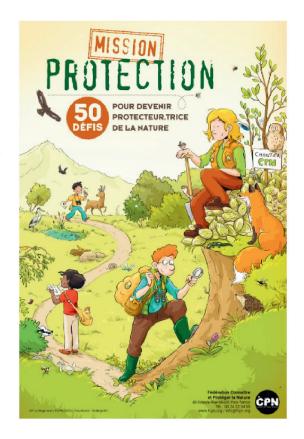
Au club Nature des Buses des Bois

Le club nature s'est reparti pour un printemps 2024 plein de défis!

Cette année, le club s'est engagé dans une grande campagne lancée par le fédération de Clubs CPN : lors de chaque sortie, nous devrons relever des défis aussi variés qu'isolites. Savoir se camoufler, reconnaître le chant de certains oiseaux, manger des pissenlits, trouver des pontes de batraciens... une façon ludique de toujours plus découvrir notre nature.

Si votre enfant souhaite nous rejoindre ce n'est pas trop tard! Le club c'est 1 sortie par mois avec les copains! Ecrivez-nous à <u>lesbusesdesbois@gmail.com</u>



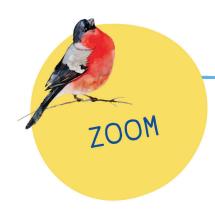


Les oiseaux et nos mangeoires



Pour lutter contre le froid, les oiseaux s'efforcent de gonfler leur plumage qui leur tient lieu alors de coussin isolant. Ils consomment pour cela une part de l'énergie qu'ils réservaient à leur recherche alimentaire.

Mettre un apport de nourriture à leur portée les aide à « tenir le coup ». Comme il existe des oiseaux plutôt granivores et d'autres plutôt insectivores (certains d'ailleurs changent de régime alimentaire en hiver : il faut bien s'adapter pour survivre !), il est nécessaire de diversifier les points de nourrissage (pour éviter les rassemblements trop importants favorisant la transmission de virus) et de varier la nourriture. Graines de tournesol dans les mangeoires suspendues, mélange de petites graines par terre pour les passereaux qui préfèrent se nourrir au sol, boules et pains de graisse (que l'on peut fabriquer soi-même avec du saindoux) aux cacahuètes, aux baies, aux vers de farines seront pour eux un vrai régal. Nos petits amis ailés aiment aussi beaucoup nos vieilles pommes fripées ... Si nos petits oiseaux ne disposent pas d'une source d'eau proche, il faut penser à mettre à leur disposition un récipient d'eau tiède et à renouveler souvent leur approvisionnement pour que l'eau reste toujours propre et ne soit jamais gelée.



Un grand merci à M. François CALVET

François Calvet vient de faire don à notre commune d'une bibliothèque riche de plus de 400 volumes se rapportant au département de l'Ain.

Une collection exceptionnelle qu'il a personnellement constituée avec minutie depuis de nombreuses années.

La Mairie souhaite mettre ces volumes à la disposition des habitants du village qui le souhaitent avec une procédure d'emprunt gérée par les élus.

Ce don vient enrichir les archives communales.

Nous remercions chaleureusement Monsieur François Calvet.



WATTY



En 2023, 9 enfants de la commune ont participé au projet WATTY. WATTY est un programme de sensibilisation à la transition écologique et aux économies d'énergie à travers des ateliers ludiques et pédagogiques.

Il a été initié par la CCPA et mis en œuvre par la Corde Alliée anciennement Conciergerie Engagée. Une animatrice spécialisée Typhaine Astier a animé ces séances accompagnée par une élue de la commune.

Le succès a été tel que nous avons reconduit ce projet pour 2024. Il y a déjà eu deux séances cette année scolaire où il été question de "l'effet de serre" et des solutions pour réduire le changement climatique et une séance d'expériences

« à quoi sert un pull »

Vos enfants peuvent désormais vous parler du changement climatique mais surtout des solutions à la portée de chaque famille. S'ils vous font la leçon, écoutez-les!

Lutte contre le frelon asiatique

Face au développement exponentiel du frelon asiatique et aux dégâts causés sur nos colonies d'abeilles, la campagne de piégeage de fondatrices est lancée.

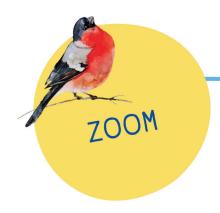
Jacques Delacôte confectionne des pièges que vous trouverez en mairie.

Appât standard pour ce piège ; 1/3 de bière, 1/3 de vin blanc, 1/3 de sirop de fruits rouges (cassis, fraise...)

Merci de participer à cette lutte car c'est le piégeage des fondatrices qu'il faut mettre en œuvre dès le mois de février afin de diminuer le nombre de nids.

Nous vous invitons également à observer tout au cours de l'année l'installation de nouveaux nids et de le signaler à la mairie





Qui suis-je?

Je suis né à Babylone J'ai grandi sous Jules César J'ai évolué au Moyen-âge J'ai été résolu par Descartes Je vieillis traditionnellement pour Janus Je me suis épanoui à vos Souhaits

réponse au prochain numéro!

et la Poésie de Bibi

LEVER HIÉMAL DE VAREY

Les toits sont blancs Sur l'Abergement Variés de teintes Étoilés d'empreintes Le soleil se lève Étincelant de rêves En la douce campagne En nos collines montagnes

Les chaumières sont fumantes Dans l'atmosphère ambiante Au charme de l'hiver Sous une arche de lumière Que le ciel délivre Ruisselant de givre Comme une libre symphonie Comme une belle mélodie

Les rues restent innocentes D'une rivière amante Encore glacée par ce baiser À peine déposé Entre les eaux audacieuses Émotionnellement silencieuses D'hameaux en éveil D'âmes merveilles

Les sols figés au temps
Bien verglacés de sentiments
À l'ombre des endormis
Au souffle du vent ami
La journée s'installe
De ces heures toujours cordiales
En notre village de cœur
En nos chaudes demeures





Le diagnostic énergétique par la Corde Alliée

Garder la chaleur produite



Typhaine est venue chez moi, ensemble nous avons fait le tour de la maison afin d'identifier les lieux et les équipements où je perdais de l'énergie et de la chaleur. Il y en avait plus que je ne le soupçonnais.

Mais cela ne s'arrête pas au diagnostic. Typhaine est revenue avec du matériel à économie d'énergie : mousseurs pour les robinets et la douche, programmateur pour la box et la télé, rideaux isolants pour les portes et fenêtres mal isolées, réflecteurs derrière les radiateurs pour ne rien perdre de la chaleur et tout ceci financé à 100%. Rien à débourser!

Typhaine donne aussi des conseils personnalisés pour maximiser les économies d'énergie si besoin elle peut aussi vous orienter vers les organismes répondant à vos besoins (financiers, sociaux, travaux)

En 2023, à l'Abergement de Varey, c'est déjà: 11270 kwh et 124 m3 d'économisés!

Que vous soyez propriétaire ou locataire, faites appel à Typhaine Astié Bellat, chargée de mission énergie à La Corde Alliée. Vous ne le regretterez pas !

appelez la au 07 69 86 82 76 ou typhaine.lacordealliée@gmail.com

M. Delorme



La Corde alliée est une association inscrite dans le champ de l'économie circulaire sociale et solidaire. Elle développe, accompagne et renforce des projets de développement territorial sur l'ensemble de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain. Ainsi, elle entend participer à la transition démocratique, énergétique et solidaire du territoire. Les objectifs visés sont la lutte contre la pauvreté, l'isolement et le mal-logement en développant des systèmes de solidarité favorisant la mixité sociale.

Elle porte le projet de La Conciergerie Engagée dont nous vous avons déjà parlé!



Information IMPORTANTE Chutes d'arbres

Les élus et l'employé communal sont régulièrement alertés par le signalement de chutes d'arbres sur nos routes.

Cela représente beaucoup d'ennuis, de préjudices et de <u>risques pour les</u> <u>personnes</u> qui se trouvent bloquées, du temps perdu et <u>des coûts élevés pour les collectivités</u>. (pompiers, département, Enedis...)

Les services du département sont intervenus aimablement avec un lamier le long de la route départementale, mais la menace reste entière pour ce qui concerne les gros arbres ou les arbres morts.

Nous rappelons aux propriétaires riverains de nos routes que leur responsabilité est engagée en cas de sinistre ou d'accident, de rester vigilant, et d'anticiper l'abattage d'arbres dangereux avant qu'il arrive un drame.

Nous vous informons également que la commune n'a ni le budget ni le matériel nécessaire pour dégager les routes communales. <u>Si une intervention d'entreprise spécialisée s'avérait nécessaire pour dégager une voie publique, ce sera fait aux frais du propriétaire concerné.</u>







TRI DES BIODECHETS

Depuis le 1er janvier 2024, conformément à la loi anti-gaspillage, le tri à la source des biodéchets doit se généraliser. Elle concerne les professionnels ainsi que les particuliers.

Sont concernés, les déchets de cuisine, les épluchures de fruits et légumes, les déchets verts (tonte, feuillage, branchages...)

C'est la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain qui en porte la compétence.

La CCPA, propose aux habitants de notre territoire de développer le compostage.

Si vous optez pour cette solution, vous pouvez acquérir un composteur avec une aide de 70% de la dépense pour un montant maximum de 65€ « soit 45,50€ ».

Dans ce cas, faire parvenir votre facture nominative, avec justificatif de domicile et un RIB à la CCPA.

Si vous n'optez pas pour cette solution, vous pouvez continuer de mettre vos biodéchets dans votre poubelle noire qui continuera d'être collectée comme par le passé.

La collecte des ordures ménagères contenues dans votre poubelle noire est envoyée chez ORGANOM pour qu'elles soient traitées par notre usine OVADE qui va produire du biogaz transformé en électricité qui sera vendue à EDF, et 15 000 tonnes de compost par an vendu sur place.

TRI SELECTIF

Vos sacs jaunes vont être remplacés par des conteneurs

Pour des raisons de santé des agents de la collecte des sacs jaunes qui sont touchés par les troubles musculo-squelettiques du fait des gestes répétitifs, les sacs jaunes vont êtes remplacés par des conteneurs jaunes.

Chaque foyer va recevoir:

- un bac de 240 l s'il possède un bac noir inférieur à 180 l
- ou de 360 l s'il possède un bac noir supérieur à 180 l.

De nouvelles informations vous seront précisées prochainement.



Attention au gaspillage!

Lors d'une étude récente sur le contenu des poubelles, sur 177 kg d'ordures ménagères produites par habitant sur une année, nous trouvons 24 kg de produits alimentaires jetés avec leur emballage, il y a vraiment un gros effort à faire pour remédier à ce gaspillage. Par ailleurs, nous constatons encore trop d'erreurs de tri : du verre, des déchets devant aller dans les sacs jaunes ou être apportés en déchèterie!

AGENDA



Le comité des fêtes

Tous les derniers vendredis de chaque mois. Le comité des fêtes organise une manifestation du genre "apéritif partagé" chacun amène sur la table une boisson ou du salé ou du sucré...tout est mis en commun. Cela permet de papoter et de passer souvent de très bons moments.

Si vous pouvez et si ça vous tente...

Rendez-vous les **23 fevrier**, **29 mars**, **26 avril** à 19h dans la petite salle de la mairie, nous serons ravis de rencontrer de nouveaux résidents de l'Abergement.

La cotisation annuelle pour le comité des fêtes est de 5 euros.

Au prochain vendredi et bonne nouvelle année!

La Grande Randonnée et le club des 3 monts

La fédération française de randonnée pédestre organise dans le cadre des manifestations sportives associées aux Jeux Olympiques et dans le but de promouvoir la randonnée pédestre , 7 grandes randonnées itinérantes du 13 janvier au 12 mai 2024, dont une au départ de Nice qui passe par notre département. Toutes convergent vers la capitale Paris. Cette manifestation a obtenu le patronage de la Commission Nationale Française de l'UNESCO. Cette manifestation exclut, pour des raisons de sécurité, les VTT, les chevaux et les randonneurs avec chiens .Cette randonnée traversera notre département en plusieurs étapes du 13 mars à Culoz au 24 mars à Coligny.



L'étape 5, au départ de Brey de Vent et arrivant à Neuville , traversera **L'Abergement de Varey**, le **lundi 18 mars** au matin.

Le parcours qui suivra intégralement le tracé du GR59 comptera 18.5 km pour 5h30 de marche estimé avec un dénivelé de 380m. Les principales montées seront : entre Brey de Vent et le bois du Morimont et entre L'Abergement et les Granges. Le départ est prévu à 8h30 à Brey de Vent, avec un passage à L'Abergement vers 9h30, à Dalivoy vers 10h, Varey vers 11h, Jujurieux entre 12h et 13h (pique nique), Chenavel vers 14h et enfin Neuville sur Ain vers 15h.

Côté culturel, entre autres animations :

- Le 17 mars, sur l'étape 4, café-croissants-musique-rassemblement de la population du village à Vaux (30 minutes) ; accueil, pique-nique individuel et petit exposé du Président de l'Association des Amis du château de Saint-Germain (20 minutes) ; randonneuse-accordéoniste à la halte de Lagnieu, ouverture exceptionnelle de l'église du hameau des Allymes avec sonnerie de cloches au passage des randonneurs et visite du mécanisme ancestral de l'horloge.
- Le 18 mars, sur l'étape 5, la municipalité associée au Club Pédestre Abergementais de Balisage offrira le café sur la place de Dalivoy au passage des randonneurs. Le pique nique se fera à Jujurieux avec apéritif offert par la mairie associée au CRPJ (Club de randonnées de Jujurieux)...



Commémoration

Le 11 février 2024 à 11h à La Croix Sainte Marie, aura lieu la commémoration du 80ème anniversaire du Combat du 8 février 1944 à la Ferme de la Montagne, contre les Nazis.

La cérémonie aura lieu devant une stèle récemment remise à neuf.



Ronde gourmande des fours



Une première!

Le 16 mars 2024, l'Association Rando des 3 monts et l'ACCA organisent une Ronde gourmande des Fours.

Deux circuits pédestres à thème seront proposés (8 et 10 Km) pour découvrir des fours de la commune.

Des indices seront cachés près des fours et permettront de récompenser les plus clairvoyants.

Des repas (cuits au four bien sûr) seront disponibles, à consommer sur place ou à emporter.

Conférence sur LE LYNX

Récemment, certains habitants ont eu la chance d'apercevoir sur la route de Dalivoy une maman lynx et ses deux jeunes de l'année! L'opportunité nous est donnée de mieux connaître cet habitant discret de nos territoires grâce à une conférence proposée par des membres de l'APACEFS. Cette conférence aura lieu le 15 mars à 18h30 dans la Salle du Conseil.

L'APACEFS est l'association des protections alternatives pour la cohabitation de l'élevage et de la faune sauvage. Elle contribue au suivi des populations de lynx et de loup, aux études de comportement, à l'information sur les approches de protection, et participe à des programmes pédagogiques sur la biodiversité.





Soirée Jeux le vendredi 1 mars animée par Daniel et Dom

Soirée concert - Jazz Manouche - Benoit Convert le vendredi 15 mars

Soirée cash cover de Johnny Cash le vendredi 5 avril

Calendrier des collectes



L'ABERGEMENT-DE-VAREY 2024

www.cc-plainedelain.fr



OAC DE TRI / SAC JAUNA

Lundi matin 1 semaine sur 2



	L	М	М	J	٧	s	D
4	1	2	3	4	5	6	7
JANVIER 2024	8	9	10	11	12	13	14
띪	15	16	17	18	19	20	21
Ž	22	23	24	25	26	27	28
7	29	30	31				

	L	М	М	J	٧	S	D
4				1	2	3	4
FÉVRIER 2024	5	6	7	8	9	10	11
ER	12	13	14	15	16	17	18
Y.	19	20	21	22	23	24	25
E	26	27	28	29			

	L	M	M	J	V	S	D
					1	2	3
MARS 2024	4	5	6	7	8	9	10
S 2	11	12	13	14	15	16	17
MAM	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30	31

	1	М	м	J	V	5	D
	1	2	3	4	5	6	7
024	8	9		11		13	14
AVRIL 2024	15	16	17	18	19	20	21
AVR.	22	23	24	25	26	27	28
	29	30					

	L	М	М	J	٧	S	D	
			1	2	3	4	5	
24	6	7	8	9	10	11	12	
MAI 2024	13	14	15	16	17	18	19	
Σ	20	21	22	23	24	25	26	
	27	28	29	30	31			

	L	М	М	J	٧	s	D
						1	2
124	3	4	5	6	7	8	9
JUIN 2024	10	11	12	13	14	15	16
冒	17	18	19	20	21	22	23
	24	25	26	27	28	29	30

Ce calendrier ne concerne pas les usagers desservis par la collecte en conteneur enterré

